Envoyé en préfecture le 22/12/2016
Reçu en préfecture le 22/12/2016
Affiché le
ID : 059-215903923-20161219-DEL196-DE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées
Affaire suivie par ***Claudine LATOUCHE***
☎:03.27.53.75.32
Réf. : ***CL / JR / I TOUBEAUX***

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2016 : DELIBERATION N° 196

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 12 DECEMBRE 2016

L'an deux mille SEIZE, le DIX-NEUF DECEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - ~~N.GOMES~~ - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - ~~C.DEMUYNCK~~ – F. JOURDAIN - J.PAQUE - ~~J.MICHAUX~~ - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - ~~C.DEMOUSTIER~~ - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - ~~A.NEZZARI~~ - ~~S.SERHANI~~ - D.DEJARDIN - S.LOCOCCIOLO - ~~S.CORDIER~~ - ~~F.LEFEBVRE~~ - ~~N.TAJDIRT~~ – F. TRINCARETTO - ~~J-Y.HERBEUVAL~~ - M-P.ROPITAL – F. FEKIH -
~~C.DI POMPEO~~ -S.ZATAR - N.MONTFORT - ~~X.DUBOIS~~ - ~~M.GABET~~ - ~~L-A.DE BEJARRY~~

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :
Nathalie GOMES (à Jean-Pierre COULON)
Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)
Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)
Samia SERHANI (à Robert PILATO)
Sophie CORDIER (à Marie-Christine MORETTI)
Frédéric LEFEBVRE (à Bernadette MORIAME)
Naëlle TAJDIRT (à Arnaud DECAGNY)
Christophe DI POMPEO (à Nathalie MONTFORT)

EXCUSE(E)S :
Corine DEMOUSTIER - Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS

ABSENT(E)S :
Abdelhakim NEZZARI - Maryse GABET - Louis-Armand DE BEJARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LEBLANC

OBJET N°26 : Déclassement et intégration dans le domaine privé communal d'une emprise de 80 m² sise rue Croix de Lorraine

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L. 1 et L.2141-1 et L.3111-1, relatif au domaine public notamment des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 195 datée du 19 décembre 2016 relative à la désaffectation d'une emprise du domaine public communal de 80 m² sise rue Croix de Lorraine,

Vu l'avis favorable de la « Commission urbanisme, tranquillité publique, foires et marchés, commerce, circulation et stationnement », qui s'est réunie le 16 novembre 2016,

Considérant qu'en vertu des termes de l'article L.2141-1 précité : « *Un bien d'une personne publique mentionnée* à l'article L. 1, *qui n'est plus affecté à un service public ou à*

Envoyé en préfecture le 22/12/2016
Reçu en préfecture le 22/12/2016
Affiché le
ID : 059-215903923-20161219-DEL196-DE

l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement. »

Considérant que le domaine public est inaliénable et imprescriptible.

Considérant que l'acte de déclassement qui extrait le bien du domaine public, est un préalable à la vente.

Que la parcelle en cause, d'une contenance de 80 m², correspondant à un espace vert mitoyen à l'habitation sise au n°10 rue Croix de Lorraine, a fait l'objet d'une désaffectation, constatée par la délibération susvisée.

Par ces motifs, constatant que la procédure a été respectée, il est proposé au Conseil Municipal de :

- Prononcer le déclassement du domaine public communal et l'intégration dans le domaine privé communal de la parcelle d'environ 80 m² à usage d'espace vert sise rue Croix de Lorraine.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Prononce** le déclassement du domaine public communal et l'intégration dans le domaine privé communal de la parcelle d'environ 80 m² à usage d'espace vert sise rue Croix de Lorraine.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY

VILLE DE MAUBEUGE (Nord)